

Favoriser l'égalité femmes-hommes dans les équipements sportifs de proximité

Visio-conférence-16 décembre 2021



Synthèse



Table des matières

➤ Présentation de la démarche régionale.....	3
➤ La culture de l'égalité, une préoccupation forte et partagée	5
➤ Le plan « 5000 terrains », état des lieux en régional et perspectives.....	7
➤ Cadrage scientifique :	11
Les politiques d'aménagement des espaces sportifs de proximité au prisme du genre	11
➤ Expérience inspirante :	16
Le plan « Genre et sports » de la ville de Genève	16
➤ Mise en perspective et conclusion.....	21

➤ *Présentation de la démarche régionale*



Source : [Unsplash.com](https://unsplash.com)



Ingrid DEQUIN, Responsable du pôle prévention des discriminations, IREV

L'égalité femmes hommes constitue une priorité transversale des contrats de ville. La note technique du 7 août 2019 vise à expérimenter les budgets intégrant l'égalité femmes-hommes, en particulier dans les programmations de la politique de la ville. A ce titre, l'IREV a accompagné les acteurs et territoires de la Politique de la ville à travers deux temps :

- Un cycle de qualification destiné aux services instructeurs,
- Un webinaire à destination des porteurs de projet intervenant dans le cadre des programmations annuelles.

Un webdocumentaire a été réalisé et des ressources documentaires ont été rendues disponibles sur le site de l'IREV.

Les stéréotypes pèsent fortement sur les activités exercées par les jeunes des quartiers. Bien que cette problématique soit ancrée, l'écosystème actuel peut être considéré comme favorable à sa prise en compte :

- ✓ Mobilisation de la recherche sur la place des femmes dans l'espace public ;
- ✓ Impulsion européenne sur le cadrage législatif de l'égalité-femmes hommes ;
- ✓ Portage politique de l'Etat : l'égalité femmes hommes a été déclarée « grande cause du quinquennat » par le Gouvernement.

Aussi, le comité interministériel à la ville a annoncé, en janvier 2021, un plan de rattrapage des équipements sportifs dans les quartiers. En parallèle, le plan « 5 000 terrains de sport d'ici 2024 » a été lancé en amont des Jeux olympiques de Paris. Le renouvellement des contrats de ville et l'intégration d'une approche égalitaire dans les programmes de

rénovation urbaine constituent également des paramètres favorables à une évolution des pratiques et des mentalités.

Le focus réalisé sur les équipements sportifs ne saurait répondre à l'ensemble des enjeux existants autour de la pratique sportive des femmes. Cette conférence s'attarde sur les installations sportives extérieures c'est-à-dire les équipements sportifs de proximité ouverts, en accès libre, implantés au sein et aux abords des quartiers. Il est également nécessaire de préciser que les enjeux de l'égalité femmes-hommes se posent également dans les autres territoires urbains et ne sont pas exclusifs aux quartiers prioritaires.

✓ **En quoi et comment l'aménagement urbain à caractère sportif peut-il ou doit-il être mis en œuvre sous l'angle d'une approche égalitaire ?**

Cette visioconférence avait pour objet de :

- ✓ Sensibiliser,
- ✓ Déplacer le regard afin d'améliorer l'accessibilité et optimiser l'utilisation des équipements,
- ✓ Alimenter les stratégies visant à lutter contre toutes les formes de ségrégations socio-spatiales.

Cet enjeu implique la mobilisation d'acteurs issus d'environnements socioprofessionnels très différents : médiateurs, associations, responsables de service des sports, responsables d'opérations de renouvellement urbain, etc. Cette diversité d'intervenants impose de mettre à jour des complémentarités. Les acteurs du mouvement sportif, sociaux contribuent largement à lutter contre les stéréotypes et les préjugés enfermant les comportements des filles et des femmes dans des attendus propres aux caractéristiques sexuées.

➤ *La culture de l'égalité, une préoccupation forte et partagée*



Source : [Unsplash.com](https://www.unsplash.com)



Claire QUESNEL, Directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture de la région Hauts-de-France

La politique nationale constitue le cadre dans lequel s'inscrit la réflexion sur l'approche égalitaire des équipements sportifs. La politique publique en faveur des droits des femmes et de l'égalité a été déclarée « Grande cause du quinquennat » par le Président de la République, avec une progression des moyens financiers et humains alloués.

Des avancées ont été enregistrées sur le plan légal. La loi de 2014 pour l'égalité réelle aborde ainsi toutes les dimensions des problématiques d'égalité. Même si le chemin parcouru est conséquent, de nombreux obstacles doivent encore être levés pour aboutir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les sphères familiales, politiques, publiques, sanitaires, médiatiques, culturelles et sportives voient encore les inégalités persister.

La culture de l'égalité constitue une priorité du gouvernement, avec la lutte contre les violences faites aux femmes et l'égalité professionnelle. Cette culture peut se définir comme l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les stéréotypes de sexe doivent être combattus, car ils risquent de renforcer les inégalités. ***Cette lutte doit s'inscrire dès l'éducation des jeunes enfants jusqu'à l'orientation professionnelle, dans la culture comme dans le sport.***

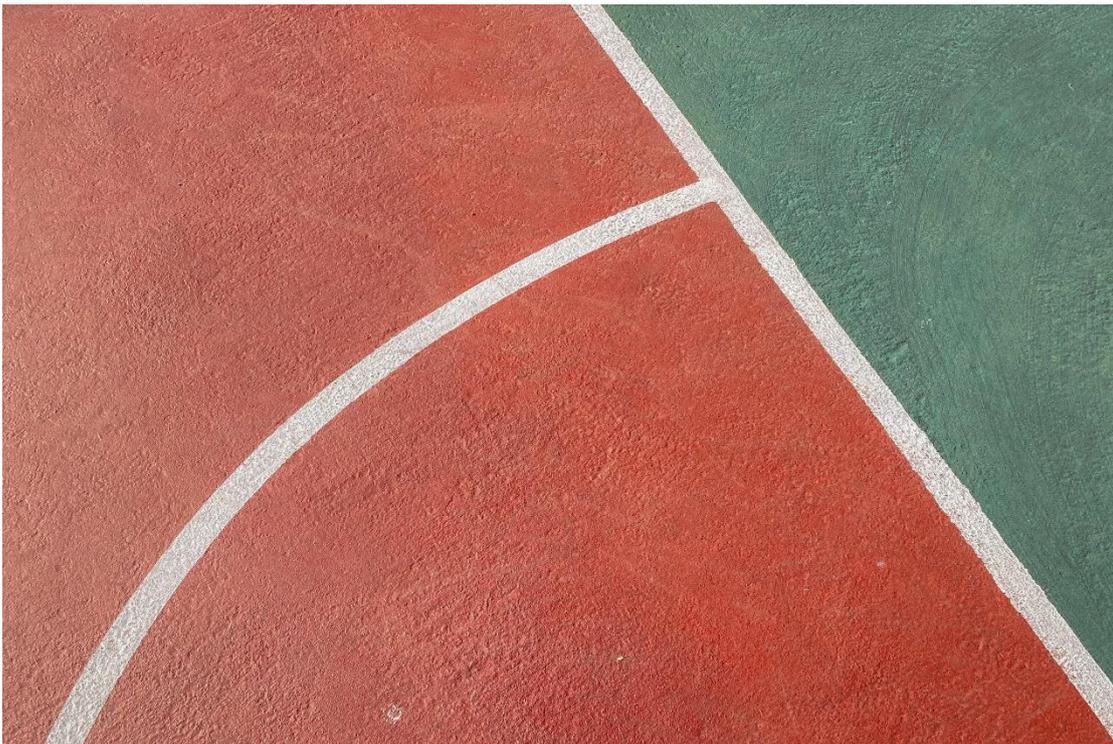
La promotion de l'égalité passe essentiellement par de la sensibilisation et de

la formation. La Direction régionale travaille avec de nombreux partenaires associatifs des Hauts-de-France. ***L'objectif est de permettre à chacun de chausser « les lunettes de l'égalité » sur les sujets traités par les politiques publiques.***

En novembre 2021, le ministère en charge de l'Égalité a édité un guide des chiffres-clés de l'égalité sur l'année écoulée. Sur les 87 fédérations sportives nationales, seules 10 présentaient une majorité de femmes et la mixité apparaissait encore trop faible. À titre d'exemple, les licenciés de football sont des hommes à 93 %. A contrario, la danse ou la gymnastique sont pratiquées par une très large majorité de femmes. Or chacun gagnerait à ce que la mixité soit plus large dans toutes les pratiques sportives.

Les femmes consacrent beaucoup moins de temps à la pratique sportive, compte tenu de leurs temps de vies professionnelle et familiale. Seuls 31 % des filles issues des quartiers Politique de la ville pratiquent une activité sportive, contre 51 % au niveau national. De nombreuses actions restent donc à mener pour favoriser la mixité et la pratique sportive des filles et des femmes. La réalisation des équipements sportifs doit tenir compte dès le départ des questions de mixité. Des noms de femmes doivent être donnés aux futurs équipements sportifs afin de participer à une meilleure représentativité des modèles féminins. Cette mesure permettrait à des jeunes filles de s'identifier plus facilement à des femmes et notamment à des sportives de haut niveau.

➤ *Le plan « 5000 terrains », état des lieux régional et perspectives*



Source : [Unsplash.com](https://unsplash.com)

Marc LEFEBVRE, Conseiller en développement sportif en charge du soutien aux équipements sportifs, Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

La mixité femmes-hommes autour des équipements sportifs représente une des préoccupations de la DRAJES. Ce sujet reste encore insuffisamment pris en compte dans les projets accompagnés par la délégation. La dernière étude menée dans les Hauts-de-France en 2020 portait sur l'accessibilité des équipements sportifs dans les quartiers prioritaires. La région compte un nombre d'équipements sportifs rapportés à sa population nettement plus faible qu'au niveau national. L'aménagement réalisé au sein des différents quartiers présente également de fortes disparités. Ainsi les équipements de proximité et les structures multisports sont beaucoup moins nombreux dans les quartiers prioritaires.

La comparaison des territoires infracommunaux avec des données nationales s'avère néanmoins délicate. Les problématiques d'aménagement du territoire sont différentes entre une petite commune, un bassin de vie, un département et une région. Les quartiers prioritaires ne peuvent accueillir tous les types d'équipements présents sur l'ensemble du territoire, comme des bassins de natation par exemple. Les situations sont également disparates entre les quartiers.

L'étude réalisée en 2011 sur les quartiers dynamiques « Espoir banlieues » a montré que certains quartiers ne comportaient aucun équipement sportif, alors que d'autres rassemblaient 95 % des équipements sportifs de leur commune. Cette situation résulte des choix des élus locaux, mais également de la volonté de construire des zones d'habitation autour d'équipements sportifs.

Les inégalités constatées figurent parmi les premières préoccupations de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Son premier rôle est ainsi de limiter les inégalités territoriales en matière d'équipements sportifs. Dans les bassins de vie très peuplés, comme ceux de Lille et de Valenciennes, les taux d'équipements sont deux fois moins élevés que les taux nationaux.

L'ANS intervient également sur les quartiers prioritaires Politique de la ville et les territoires ruraux. En 2021, près de 85 % des crédits ont été alloués à des projets implantés au sein ou à proximité de quartiers prioritaires. En 2020, une enveloppe de 30 millions d'euros, issue du plan d'aide piloté par le Comité interministériel à la Ville, a été dédiée aux projets d'équipements sportifs. Elle a été fléchée à deux niveaux :

- ✓ Un plan national de 10 millions d'euros destiné à des territoires démonstrateurs, dont la commune de Roubaix fait partie ;
- ✓ Des crédits déconcentrés prenant en compte le nombre d'habitants des quartiers prioritaires de la Région. Les Hauts-de-France ont ainsi pu recueillir 13 % de l'enveloppe, contre 9 % à 10 % habituellement.

Les demandes restent néanmoins deux à trois fois supérieures aux enveloppes disponibles. Les collectivités investissent fortement dans ces projets, notamment quand elles présentent un ou plusieurs quartiers prioritaires sur leur territoire.

La mixité femmes-hommes figure parmi les priorités de l'ANS. L'agence entend rendre le sport accessible à tous les publics et notamment aux femmes. Alors que certaines disciplines sont considérées comme plutôt féminines et d'autres plutôt masculines, une volonté existe au niveau national

d'accompagner les fédérations et les acteurs. dans le développement de la féminisation. Cet objectif est intégré dans les aides en matière d'investissement en équipements sportifs.

Toutefois, les structures sportives favorisant la mixité parmi leurs utilisateurs restent encore trop peu nombreuses. Pour les aires de fitness ou les parcours de santé, les règles de financement de l'ANS imposent des agrès mixtes ou consacrés à parts égales entre activités plutôt « masculines » et activités plutôt « féminines ».

Dans le montage d'un projet d'investissement en équipement de proximité, aucune discipline n'est réservée aux femmes ou aux hommes.

Le choix des équipements doit toutefois correspondre aux besoins de la population locale. L'implantation de structures s'établit donc après consultation des habitants.

Concernant la localisation, certaines collectivités choisissent aujourd'hui de rendre les équipements particulièrement visibles, car les structures enclavées dans des quartiers ou des territoires ruraux sont généralement sous-utilisées, voire parfois squattées. Les équipements sont désormais implantés afin de favoriser un partage de l'activité, à proximité d'écoles ou de complexes sportifs.

La pratique féminine peut également être freinée pour des questions de confort et de sécurité. Les élus locaux doivent s'interroger sur l'éventualité d'installer des clôtures ou des systèmes de vidéosurveillance. De même, les équipements de proximité peuvent bénéficier d'une meilleure sécurisation s'ils se trouvent à proximité de sites protégés par du gardiennage.

L'innovation redevient une priorité en matière d'équipement sportif. La Ministre encourage les fabricants

d'équipements de proximité à innover, en prenant en compte la mixité des sexes et des générations.

Le projet d'animation au sein de l'équipement constitue également une priorité pour les initiatives en matière d'équipements sportifs, car il permet de favoriser la mixité des pratiques. Ainsi, l'implication des collectivités, matérialisée par le recrutement d'éducateurs et la conclusion de partenariats avec des associations, a permis de monter des projets d'animation rendant la pratique sportive beaucoup plus mixte. De tels projets ont par exemple été construits par l'association « Sport dans la ville ».

Le plan « 5 000 terrains » permet d'implanter de nouveaux équipements au sein et à proximité des quartiers prioritaires. Il représente une véritable opportunité pour faire face aux inégalités de pratiques. Ce plan, qui s'inscrit dans la dynamique des Jeux olympiques de Paris, sera déployé jusqu'en 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros a été établie sur trois ans, avec 96 millions d'euros pour l'année 2022. La région bénéficiera de 7 millions d'euros au titre de ce plan, permettant de financer environ 150 équipements de proximité. En 2021, 30 projets d'équipement ont été présentés. L'ANS intervient sur les territoires présentant des carences en matière d'équipements sportifs, en quartiers Politique de la Ville (QPV) comme en territoires ruraux. Les structures sont par exemple des city stades, des aires de fitness, des skate-parks, des pumptracks, mais également des salles de sport connectées. Des dojos sociaux peuvent être aménagés, de façon très légère, dans des locaux communaux ou des centres sociaux. Les possibilités de financement peuvent atteindre 50 % de la dépense subventionnable pour les projets classiques. Ce plafond peut être bonifié pour des projets d'équipements innovants ou plus



respectueux de l'environnement (utilisation de matériaux recyclés par exemple). Le dispositif vise à encourager la mixité des pratiques, en

accès libre ou encadrées par des associations sportives.

➤ *Cadrage scientifique :*

Les politiques d'aménagement des espaces sportifs de proximité au prisme du genre



Source : [Unsplash.com](https://unsplash.com)

Grégoire QUELAIN, Géographe, cartographe indépendant « les politiques d'aménagement des équipements sportifs de proximité au prisme du genre »

Titulaire d'un Master de géographie culturelle et politique, je me suis spécialisé sur la question des espaces sportifs et des violences, notamment sexuelles, qui y sont liées. Mon engagement vise à promouvoir la justice entre les personnes, indépendamment des différences de sexe ou de genre, en dénonçant, le cas échéant, les inégalités et les processus d'infériorisation. La citation de Jane DARKE, datée de 1996, m'a particulièrement inspiré : **« Nos villes sont un patriarcat écrit dans la pierre, la brique, le verre et le béton »**.

Le système, contribuant à une certaine violence envers les femmes, les enfants ainsi qu'à des inégalités, se traduit directement dans l'espace public. Ses pratiques et son organisation sont prioritairement définies par rapport au modèle masculin.

La prise en compte de la variable « genre » dans les politiques d'aménagement des équipements sportifs de proximité sera étudiée en trois temps :

- ✓ L'espace public, pensé et construit par et pour les hommes ?
- ✓ Aménagements sportifs et question de genre,
- ✓ Expérimentations : bonnes pratiques, pistes et réflexions.

En développant le concept de matrice du genre, le genre est considéré comme une catégorie relationnelle qui, à partir de la différence masculin / féminin, associe deux classes sexuelles différentes (fille ou garçon) auxquelles des valeurs différentes sont associées. Le masculin est vu comme dominant, alors que le féminin est vu comme

dominé. L'idée de différence est normalisée par les institutions pour être assimilée par les individus. Les espaces sont séparés en fonction des sexes : espace public pour les hommes (gestion politique), espace privé pour les femmes (éducation des enfants). La dimension sexuelle entre en ligne de compte, avec l'hétérosexualité considérée comme une norme. **Les rapports de sexe et de genre restent omniprésents dans la société et contribuent à la construction d'un modèle social et d'une reproduction du système au bénéfice des hommes. Les inégalités induites par ce modèle se retrouvent dans l'aménagement de l'espace public.** Alors que les femmes se trouvent majoritaires dans la population générale (52 %), elles sont sous-représentées au sein des instances de décision. La part des femmes est d'environ 30 % au niveau national (Assemblée nationale, Sénat) et d'environ 15 % au niveau local (département, mairie). Depuis 1989, le Grand Prix de l'Urbanisme n'a été remis que trois fois à des femmes. Sachant que les femmes ne représentent que 10 % des postes de direction des plus grands cabinets d'architecture internationaux, la vision des aménagements est d'abord portée par des hommes.

En 2015, le Haut Conseil à l'Égalité a publié une étude démontrant que 100 % des femmes ont connu au moins une situation de harcèlement sexiste ou sexuel dans les transports en commun. En outre, les femmes ne représentent que 39 % des licenciés des associations sportives et 20 % des retransmissions médiatiques.

Une prise en compte de ces problématiques s'est développée au niveau juridique depuis plusieurs années. Le « droit à la ville » entend

garantir une mobilité libre et sécurisée dans l'espace public. Il s'est matérialisé par :

- ✓ La charte européenne des femmes dans la cité en 1990 ;
- ✓ La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2006 ;
- ✓ La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en 2014.

Si Pierre de Coubertin est très connu pour son rôle dans le développement des Jeux olympiques, la renommée d'Alice Milliat reste beaucoup plus confidentielle, bien qu'elle ait permis aux femmes de participer à cette compétition. Or la médiatisation des pratiques sportives exerce une influence très importante sur les populations. Associer le nom d'une femme à un équipement sportif représente un réel enjeu de société. **Aujourd'hui, 90 % des infrastructures sportives portent des noms masculins.** De même, entre 2018 et 2020, moins de 5 % des « Unes » du quotidien *L'Equipe* ont été consacrées à des sportives. Certains stades apparaissent encore démunis de toilettes pour femmes. **S'agissant des aménagements sportifs, des biais de genre très puissants apparaissent dès l'école primaire.** Des études montrent que les garçons occupent les principaux terrains des cours d'école, alors que les filles sont reléguées en périphérie. Carine GUERANDEL a également mis en exergue ce phénomène dans les cours d'EPS et dans les infrastructures sportives des quartiers. Enfin, la séparation de genre instaurée dans les locaux sportifs concourt à renforcer les différences et les processus de hiérarchisation. Selon une étude de 2018, 15 % des jeunes se considèrent « non genrés ». Ce chiffre doit être pris en compte dans l'aménagement des espaces publics,

notamment dans les stades et les vestiaires. Dans plusieurs villes, des budgets sensibles au genre visent à tenir compte du genre dans l'action des collectivités locales. Cette initiative est détaillée dans le Guide pratique du Centre Hubertine Auclert, paru en 2015. Des actions peuvent également être réalisées sur l'environnement du lieu de pratique sportive. À Rouen, le retrait du grillage autour d'un city stade a permis de créer une piste de roller derby, sport généralement pratiqué par les femmes. Le renforcement des éclairages peut permettre d'améliorer la sécurité, alors que l'installation de toilettes publiques à proximité de l'équipement en favorise l'accès à tous les publics.

La réflexion autour de l'aménagement peut s'articuler autour de trois axes :

- ✓ Observation : analyser les usages réels et les freins
 - Comprendre l'insécurité et l'absence d'usages pour définir les enjeux d'aménagement.
- ✓ Construction : identité, environnement, sécurisation ;
 - Penser l'aménagement dans son environnement, réfléchir à son accessibilité.
 - Définir ses usages.
- ✓ Gestion : faire vivre les lieux
 - Facilitation et accompagnement post-aménagement.
 - Réadaptation au regard de l'occupation réelle.

L'aménagement constitue un levier pour réduire les inégalités sociales de genre, mais également d'âge, d'orientation sexuelle ou de handicap.

Temps d'échanges

Claudy VOUHE, Cheffe de projet chez « l'Etre égale », Grand Témoin

Lorsque l'on évoque l'accès au sport, la question du genre est souvent considérée comme moins importante que la situation de handicap. Or, ces situations peuvent être interdépendantes et ne devraient pas faire l'objet de priorisation, ni d'opposition. La même réflexion peut être effectuée concernant l'accès au sport des seniors. Les aménagements doivent être conçus et organisés dans une logique d'inclusion globale des personnes.

Grégoire QUELAIN

Les athlètes féminines et handisport souffrent d'un double déficit de notoriété, car elles se trouvent au croisement de deux spécificités.

Nicolas PENIN, Maître de conférences en sociologie à l'Université d'Artois

J'ai coordonné le programme ELIPSIS, financé par l'Agence nationale de la Recherche. Il se concentrait sur un territoire, parfois présenté comme la ville la plus pauvre de France. Une journée d'étude avait été montée en partenariat avec l'IREV en 2019. L'objectif était de mesurer l'impact des infrastructures sportives sur la forme des activités physiques. Sur le territoire étudié, les associations ne comptent que 16 % de femmes parmi leurs licenciés, soit la moitié de la proportion enregistrée sur le territoire national. La faible participation des femmes aux activités physiques et sportives ne constitue pas une fatalité. Dans le cadre du dispositif porté par la mairie, environ 60 % des adhérents sont des femmes. Les jeunes filles doivent également disposer de modèles auxquels elles peuvent s'identifier. Le contrôle social s'exerce beaucoup plus fortement sur les filles que sur les garçons. La confiance se gagne par l'aménagement de l'espace, par la légitimité

des intervenants et par les relations que ces derniers nouent avec les utilisateurs.

Ingrid DEQUIN

Des projets ont effectivement vocation à légitimer la pratique sportive des filles et des femmes dans ces espaces. La réflexion autour des équipements est intéressante, même si elle ne constitue pas l'unique manière d'aborder les questions d'égalité.

Grégoire QUELAIN

La culture de l'égalité doit être promue par l'aménagement de l'espace et par l'éducation. Seule une action sur l'ensemble culturel permettra de faire bouger les lignes.

Jean-Marie DERUY, Directeur des sports, Ville de Roubaix

À Roubaix, le pass-sport s'adresse à tous les habitants. Toutefois, ce dispositif ne peut réellement fonctionner que si la moitié des éducateurs sont des éducatrices. Une volonté politique forte est nécessaire chez les recruteurs comme chez les formateurs. La mixité de genre doit être prise en compte très en amont dans les processus de formation des éducateurs sportifs. Des sensibilisations doivent être régulièrement réalisées, car les équipes se renouvellent constamment.

S'agissant des investissements, le développement de 45 équipements est envisagé sur le territoire de Roubaix. Une entrée féminine est privilégiée dans la phase de conception. Les associations de promotion du sport présentant des éducatrices sont également recherchées. Les activités pratiquées sont genrées jusque dans leur appellation : *street work out* pour les garçons, *fitness* pour les filles. Or, les femmes devraient pouvoir pratiquer la musculation autant que les hommes. Aujourd'hui, des projets cherchent d'abord à développer des infrastructures pour les filles, avant d'inviter



les garçons à les utiliser. Cette idée peut passer par l'utilisation de couleurs ou de formes différentes dans les équipements.

Yoann MASCART, Directeur régional Hauts-de-France, Sport dans la Ville

L'utilisation des terrains ne fonctionne que s'ils sont bien animés. Les séances de sport organisées à Roubaix sont mixtes. La participation des filles se révèle très importante dans certains quartiers et beaucoup plus faible dans d'autres. Des sessions spécifiques sont consacrées aux filles autour d'activités comme la danse ou la boxe.

Des garçons peuvent toutefois être invités à y participer, par exemple pour rencontrer des footballeuses de haut niveau. La participation des filles aux ateliers est fortement liée à l'implication des éducateurs sur le terrain. Sur les campus de Lyon, le réseau d'ambassadrices « Invite ta pote » permet de fédérer les filles autour d'activités sportives. Les personnes intéressées peuvent me contacter pour présenter les actions réalisées à Lille ou à Roubaix via le programme « Être dans la Ville ».

➤ *Expérience inspirante :*

Le plan « Genre et sports » de la ville de Genève



Source : [Unsplash.com](https://www.unsplash.com)



Héloïse ROMAN

Chargée de projets égalité, Ville de Genève

Je développe la politique de promotion de l'égalité de la ville au sein du service Agenda 21 Ville Durable. Au sein de ce service, le pôle « Egalité Diversité » traite des aspects sociaux du développement durable et de la lutte contre les discriminations.

Une politique de promotion de l'égalité s'est développée depuis 14 ans à Genève. La Ville a tout d'abord affirmé ses valeurs, dont l'égalité fait partie, puis des actions de sensibilisation et une stratégie a été progressivement mise en place. Le rôle des collectivités locales est rappelé dans la promotion de l'égalité, car les communes présentent des compétences qui leur sont propres et parce qu'elles constituent l'unité territoriale la plus proche des habitants.

Les sujets d'égalité s'articulent avec d'autres enjeux liés aux discriminations (lutte contre le racisme, l'homophobie, la transphobie), à la justice sociale et à l'écologie. La stratégie d'égalité a permis de formaliser le cadre des actions mises en œuvre depuis 13 ans sur le territoire municipal. La politique d'égalité engage l'ensemble de l'administration municipale. Une action est menée sur la ville en tant que service public et prestataire de missions publiques et sur la ville en tant qu'institution, par le biais de son organisation :

- ✓ Gouvernance ;
- ✓ Ressources humaines ;
- ✓ Finances ;
- ✓ Achats ;
- ✓ Communication.

Les principes d'égalité sont déclinés dans la mixité des équipes et l'égalité professionnelle au sein de l'administration. S'agissant des missions, plusieurs domaines d'actions prioritaires ont été définis :

- ✓ La promotion de l'égalité et la prévention des discriminations ;
- ✓ L'enfance et la jeunesse ;
- ✓ Les sports et les loisirs ;
- ✓ La cohésion sociale ;
- ✓ La lutte contre la précarité ;
- ✓ L'environnement urbain ;
- ✓ La culture ;
- ✓ La solidarité internationale.

Pour mettre en œuvre la stratégie de promotion de l'égalité, des actions de sensibilisation sont menées à l'égard du grand public, mais également vis-à-vis d'acteurs ou d'actrices spécifiques.

La déclinaison de la stratégie passe également par :

- ✓ La formation des professionnels ;
- ✓ Le soutien aux associations ;
- ✓ Le travail en réseau ;
- ✓ La budgétisation sensible au genre ;
- ✓ La participation et les outils de diagnostic ;
- ✓ L'intégration transversale de l'égalité dans les missions et prestations municipales.

Les solutions sont le fruit d'une multitude d'actions menées à différents niveaux. **Les changements de comportements sont promus à titre individuel, mais également à l'échelle des institutions. En amont de cette stratégie, le plan « Genre et Sports » a commencé très tôt à questionner les missions et les prestations publiques sous l'angle du genre.**

En 2014, un programme d'actions et de sensibilisation a porté sur les enjeux d'égalité dans le sport, avec des conférences, des tables rondes, des projections de films, des

événements sportifs dans l'espace public, de la production d'outils, des pièces de théâtre, etc.

Une enquête sur les pratiques des femmes à Genève a été réalisée en 2016 et 2017. Les résultats de cette étude ont permis de définir un plan d'actions, qui est appliqué depuis 2018. L'enquête a montré que les femmes pratiquaient une activité sportive proche de celle des hommes en termes de temps, mais celle-ci s'exerçait plus souvent en activité libre ou dans des structures privées qu'au sein d'associations subventionnées. De nombreuses femmes ont indiqué avoir suspendu leurs pratiques sportives en raison de contraintes familiales pour les reprendre par la suite. L'enquête a montré que 70 % des ressources allouées aux activités sportives subventionnées étaient utilisées par des hommes. Avant l'émergence du mouvement « metoo », 30 % des femmes interrogées déclaraient avoir été témoins ou victimes de propos ou de gestes sexistes dans le cadre de leurs pratiques sportives. Cette statistique montait à 53 % dans la population des étudiantes.

Les freins influençant les pratiques sportives des femmes ont été catégorisés dans trois domaines :

- ✓ Contraintes structurelles : manque de temps, contraintes familiales, coûts financiers, problèmes de santé.
- ✓ Freins spécifiques : éloignement, manque d'offre spécifique (équipes, cours...), de terrain ou de salles à disposition, aménagement des vestiaires, etc.
- ✓ Problèmes liés aux stéréotypes de sexe : sentiment d'infériorité, sexisme, pudeur, etc.

S'agissant des infrastructures sportives en libre accès, il a été constaté :

- ✓ Quelques actions exemplaires sur le plan de la mixité filles-garçons sur des dispositifs ponctuels (patinoires d'hiver, golf urbain).
- ✓ Une offre régulière majoritairement destinée aux garçons : skate parks, city stades, fitness urbains, etc.
- ✓ Une absence d'équipement sportif en accès libre majoritairement investi par les femmes.

L'enquête a permis d'établir différentes recommandations :

- ✓ Recueillir des données ;
- ✓ Développer la formation ;
- ✓ Soutenir les pratiques sportives des familles ;
- ✓ Lutter contre les discriminations ;
- ✓ Encourager la présence des sportives dans la ville ;
- ✓ Solliciter l'expertise des femmes ;
- ✓ Etc.

L'enquête a permis d'élaborer un plan d'actions avec :

- ✓ Le service de la jeunesse (infrastructures urbaines) ;
- ✓ Le service des sports (offres sportives, projets d'aménagement, gestion des infrastructures sportives) ;
- ✓ Le service des écoles (gestion des préaux par exemple).

Un groupe d'experts a été constitué afin d'être sollicité sur certains projets. Le plan d'actions établi a été mis en œuvre depuis 2018. Cette initiative a été développée en parallèle du plan d'action « Objectif zéro sexisme dans ma ville », qui s'intéresse aux questions de genre dans l'espace public. Enfin, une démarche de budgétisation sensible au genre a été menée depuis la réalisation de l'enquête.

Les projets menés peuvent être catégorisés comme suit :

- ✓ Familles et articulation des vies

- Cours parents-enfants (pratiques sportives en famille).
- Garderie sportive : cette initiative permet d'encourager la pratique du sport chez les personnes en charge des tâches familiales.
- ✓ Sensibilisation du public et des professionnels
 - Initiatives en faveur de la mixité femmes hommes.
 - Mise en place d'une fan zone dans le cadre de la coupe du Monde féminine de football (2019). Des sportives féminines y sont présentes pour rencontrer le public.
- ✓ Soutien à la pratique sportive féminine
 - Une ligne budgétaire de 200 000 francs suisses est dédiée à la création d'équipes sportives féminines.
 - Cours développés spécifiquement dans le cadre des prestations sportives.
- ✓ Sports urbains, jeunesse et mixité
 - Actions de promotion des sports urbains au skate park de Plainpalais. L'équipe d'animation, auparavant totalement masculine, s'est féminisée pour présenter un meilleur équilibre de genre. Les filles sont encouragées à participer aux cours mixtes.
 - Animations d'été intégrant les pratiques sportives féminines.
- ✓ Lutte contre les discriminations
 - Campagne de sensibilisation « objectif zéro sexisme dans mon sport ! », déclinaison sportive du programme « objectif zéro sexisme dans ma ville ! ».

Les perspectives définies de 2022 à 2025 sont les suivantes :

- ✓ Développement d'un kit de sensibilisation à destination des associations sportives.
- ✓ Poursuite des actions de formation des professionnels : les agents de la police municipale ont déjà pu être formés dans le cadre du programme « zéro sexisme dans ma ville ! ». Cette formation doit désormais être proposée au personnel travaillant autour de la pratique sportive.
- ✓ Poursuite des actions de promotion des sports urbains auprès des filles et des femmes.
- ✓ Intégration des questions de genre :
 - Dans un projet pilote d'aménagement d'infrastructures sportives et de loisirs en plein air.
 - Dans le cadre de la rénovation et de la construction des infrastructures sportives.
 - Dans les réflexions sur l'accès aux infrastructures sportives, pour les publics les plus éloignés des pratiques sportives : personnes migrantes ou freinées par des problématiques de religion ou de surpoids par exemple.
- ✓ Finalisation de l'analyse sectorielle des subventions sportive dans le cadre du projet de budgétisation sensible au genre.

Les projets d'aménagement et la gestion de l'espace public doivent prendre en compte les enjeux d'égalité de leur planification jusqu'à leur réalisation pratique. En parallèle, des projets sont menés sur des aménagements ponctuels de l'espace public. À titre d'exemple, un échiquier situé dans le parc des Nations de Genève a été transformé par un collectif d'artistes. Passant de deux à trois joueurs, ces



infrastructures ont également été habillées de nouvelles couleurs. En conséquence, cet espace, utilisé jusqu'alors presque exclusivement par des hommes, a accueilli beaucoup plus de femmes et d'enfants. Les associations d'échecs locales se sont fortement impliquées dans ce projet.

Une démarche de féminisation des noms des rues est menée à Genève depuis 2019. Ce projet suscite énormément de réactions, positives comme réactives. Ce type de mesures permet de favoriser davantage d'égalité et de mixité dans l'espace public. Les outils, les questionnements et l'articulation

des initiatives sont globalement les mêmes, qu'il s'agisse de l'espace public ou des équipements sportifs. Des réponses simples ne peuvent pas toujours être apportées à des réponses complexes. Les équipements sportifs doivent être adaptés aux spécificités locales. Alors que les femmes sont encouragées à se tourner vers les pratiques sportives généralement pratiquées par les hommes, les garçons sont invités à essayer des activités considérées comme féminines. Les sports mixtes, comme *l'ultimate*, peuvent être promus par le biais de démonstrations.

➤ *Mise en perspective et conclusion*



Source : [Unsplash.com](https://unsplash.com)

*Claudy VOUHE, Cheffe de projet chez
« l'Etre égale », Grand Témoin*

Les actions en faveur de la mixité doivent s'engager à tous les niveaux : institutionnel, personnel, collectif, politique, méthodologique, etc. La question de genre peut être abordée par d'innombrables aspects, mais des convergences sont nécessaires pour faire évoluer les mentalités. En France, les réflexions autour du genre sont moins avancées que dans d'autres pays. La question du sport interroge l'utilisation de l'espace public, le droit aux loisirs et l'articulation des temps de vie. La pratique sportive permet aux personnes de s'affirmer en développant le leadership et la confiance en soi. Certains affirment toujours que les menstruations des filles leur imposent d'arrêter le sport à 12 ou 13 ans. Des raccourcis sont ainsi établis entre le corps, la biologie et la dimension culturelle.

La Ville de Strasbourg a choisi de mettre en place une budgétisation sensible au genre, en confiant un rôle de pilote à sa direction des sports. Ce budget s'efforce de ne pas reproduire de stéréotypes, en promouvant aussi bien la participation des femmes dans les sports considérés comme masculins qu'en encourageant la pratique d'activités considérées comme féminines chez les hommes. Le sport permet de travailler la mixité au sein d'une même discipline, mais également la diversité des disciplines. Les budgets alloués aux sports peuvent se décomposer en différentes enveloppes destinées au sport de haut niveau, au sport amateur, aux RH, à la mise en place et à l'entretien des installations. **Les lignes comptables correspondantes peuvent être observées sous l'angle du genre, en utilisant des marqueurs et des classificateurs permettant de mettre à jour les inégalités. La budgétisation**

sensible au genre impose d'évaluer finement les politiques publiques, notamment pour comprendre leur articulation avec les questions d'égalité.

Dans les collectivités, les directeurs et les chargés de missions doivent marquer leurs projets en termes de développement durable ou de lutte contre les discriminations. La prise en compte de l'égalité femmes hommes peut donc être considérée comme une charge de travail supplémentaire. Or ce travail apporte des bénéfices communs en termes de compréhension, de cohérence et de fluidité de programmation. **La Ville de Lyon a également choisi sa direction des sports comme direction pilote sur les sujets d'égalité.**

À Lausanne, une étude est réalisée sur les filles et le football au Cameroun et au Sénégal. En France, de nombreuses collectivités sont engagées dans des projets de coopération internationale. Ces projets peuvent être soutenus par des initiatives autour du sport et de l'égalité. La visibilité médiatique du sport féminin doit encore progresser, en luttant notamment contre les stéréotypes de genre. Certains magazines tentent de promouvoir le sport au féminin. La présence de ces magazines au sein des bibliothèques et des médiathèques municipales constitue également un levier d'action. Les questions de mixité nécessitent des outils et des compétences. Par conséquent, de véritables formations doivent être dispensées au personnel des structures. Les questions liées au genre commencent à être intégrées dans des cursus telles que les STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) ou les BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animations), mais leur prise en compte reste timide. En parallèle, la lutte contre les propos sexistes dans les enceintes sportives doit faire l'objet d'une véritable mobilisation.

Les QPV représentent les terrains d'expérimentation pour les budgets intégrant

les questions d'égalité. Dans le domaine du sport, de nombreuses déconstructions restent à mener. Les pratiques sportives sont encore souvent considérées comme un moyen de détourner les garçons de la délinquance. De même, le sport demeure associé à la santé, à la lutte contre l'obésité ou à l'épanouissement des enfants. L'existence d'un budget intégrant l'égalité peut conduire à définir de nouveaux critères pour accorder les subventions. De nombreuses associations risquent d'être privées de financements si elles n'appliquent pas une gestion jugée suffisamment paritaire.

L'intégration des budgets intégrant l'égalité posent de nombreux problèmes dans les QPV. Les acteurs de la politique de la ville (État, collectivités) adoptent rarement des stratégies cohérentes, hésitant entre la sanction et la récompense, pour faire évoluer les situations. La question de l'allocation budgétaire doit être posée sans scrupule ni flagellation, en

encourageant les associations à s'orienter dans certaines directions. Le sport représente un domaine où la marge de manœuvre sur ces questions demeure importante.

Ingrid DEQUIN

Si l'approche égalitaire des équipements sportifs extérieurs peut paraître restrictif, les différentes interventions ont permis de légitimer cette approche. Il s'agit bien de montrer que l'égalité femmes-hommes peut également s'intégrer aux politiques publiques. La diversité des équipements et l'animation proposée en leur sein sont essentielles pour favoriser l'appropriation de ces espaces par tous et TOUTES. La pratique non mixte au sein de ces équipements sportifs peut apparaître comme un moyen de sécurisation, d'encouragement, de transition sous réserve qu'une politique globale de lutte contre le sexisme et les stéréotypes soit menée.

Nos perspectives :

- Pour 2022, une enquête recensera les initiatives inspirantes en matière de conception d'équipements et de méthodes d'animations dans les quartiers, au niveau régional comme à l'échelon national.

Vous pouvez contribuer à cette enquête en vous inscrivant au groupe « [Sport et question de genre](#) » sur la plateforme de la Grande équipe portée par l'ANCT.

- Dans un deuxième temps, un groupe de travail régional sera constitué et mené autour de trois enjeux :
 - ✓ Observer et objectiver : les statistiques et les enquêtes qualitatives sont nécessaires pour comprendre la diversité des usages.
 - ✓ Analyser les données pour tenir compte des usages différenciés.
 - ✓ Donner la parole aux acteurs de terrain.
- Une conférence sera animée afin de porter un regard international sur la prise en compte du genre dans l'espace public, sportif.
- Enfin, les apports de ces différentes démarches seront capitalisés au sein d'un dossier thématique.

[Pour aller plus loin, consultez nos pages ressources](#)